



## PREAVIS MUNICIPAL No 08/2020 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 550'000.- POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES AU COLLEGE DE LA MARIONNAZ

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule :**

Le collège de la Marionnaz compte actuellement 4 classes pour les niveaux scolaires 1 à 6P Harmos. La division et l'installation d'une petite salle, en classe de couture et un espace ressource pour l'enseignement spécialisé, classe ACT/ER, a été ouverte à la rentrée 2020.

Une étude "Vision ASICE 2035" pour définir les besoins en locaux scolaires pour les années à venir a été faite avec la Direction scolaire, la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) et le CoDir de l'ASICE. Cette étude s'est basée sur différents facteurs de la loi sur l'enseignement obligatoire et sur les données transmises par les contrôles des habitants dans les 4 communes de notre association.

Voici une explication sur la méthode de calcul appliquée afin de connaître le nombre de classes nécessaires dans une commune. Le principe de maintenir si possible, les élèves de 1 à 6 P dans leur village d'une part, et d'autre part, de maintenir les classes de 7 et 8 P à Cugy et à Froideville a été respecté. De plus, pour que ce système fonctionne, chaque commune devrait fournir au minimum un nombre de classes qui correspond au nombre total des élèves de sa commune par 18.

*RLEO – Art. 61 Effectif des classes*

*En règle générale, l'effectif d'une classe ou d'un groupe se situe:*

*a. entre 18 et 20 élèves au degré primaire.*

*b. entre 18 et 20 élèves en voie générale du degré secondaire, ainsi que dans les groupes de niveaux;*

*c. entre 22 et 24 élèves en voie pré-gymnasiale du degré secondaire*

Ainsi, les constats qui découlent des derniers chiffres émanant de notre contrôle des habitants montrent clairement que les effectifs dans notre village vont grossir et que les 4 classes actuelles ne vont pas suffire dès 2021.

Années	2020	2021	2022	2023
Nombre d'élèves	99	105	107	115
Nombre de classes	5.5	5.83	5.94	6.38

D'autre part, la situation générale est connue, il n'y a pas de réserve de locaux dans aucune commune de notre association. Les mesures prises cette année qui nous ont permis de libérer encore 1 ou 2 locaux ne pourront pas être répétées en 2021 et les années suivantes. La création de classes supplémentaires portera à 6 le nombre de classes à Morrens.

Compte tenu du principe que les communes sont responsables de fournir les salles de classe pour les élèves du secteur primaire, la Municipalité, suite aux diverses analyses, a conclu que l'agrandissement du collège de la Marionnaz était nécessaire.

### **Description générale de l'objet :**

Compte-tenu des délais courts, nous avons choisi l'option d'achat de constructions modulaires définitifs plutôt que de provisoires pour une question de coûts à moyen terme (5 ans). L'agrandissement se fera sur le côté sud du collège actuel. Afin de répondre aux exigences cantonales, chaque classe devra être d'une surface minimale de 78m<sup>2</sup>, avec vestiaire et WC séparés. Elles seront superposées en 2x7 modules d'une largeur de 2,4 mètres et d'une longueur totale de 7,31 mètres. Sur chaque niveau, 5 des 7 modules seront dédiés à une salle de classe. L'accès aux 2 classes se fera sur la façade nord du côté du bâtiment existant. La classe supérieure sera accessible par un escalier sur la façade nord. Les entrées seront vitrées avec un vantail fixe. Il est prévu des fenêtres de classe à double vantaux avec des stores extérieurs télécommandés en alu. Les vestiaires auront des impostes (vasistas) sur la façade sud. La façade Est n'a que des fenêtres de WC.

### **Coût et financement :**

Des offres comparatives ont été demandées à diverses entreprises pour la pose de modulaires provisoires en location ou pour l'achat de modulaires définitifs de conception beaucoup plus élaborée notamment en terme d'isolation et de phonocité. Le montant total de cette construction se monte à CHF 550'000.- et sera financé par un emprunt.

Les frais d'exploitation ainsi que les frais liés à l'investissement (amortissement et intérêts) pour ce projet seront partiellement couverts par la location des locaux. Les montants annuels octroyés par l'ASICE pour la location d'une salle de classe neuve se monte à CHF 35'000.- auquel il faut ajouter un montant de Fr. 11'000.- pour l'entretien soit respectivement CHF 70'000.- et CHF 22'000.- pour les deux classes.

### **Conclusion et adoption**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis no 08/2020 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad-hoc
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide**

- d'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'aménagement de deux classes supplémentaires au Collège de la Marionnaz.
- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.
- d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans.

Cet investissement entraînera des charges maximales d'intérêts passifs de CHF 5'500.- par année, un amortissement annuel de CHF 55'000.- et des charges d'exploitations estimée à CHF 10'000.-.

Ces montants d'un total de CHF 70'500.- par année seront portés à charge dans les comptes de fonctionnement de la commune.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic

La secrétaire

Jean-Paul Raemy

Valérie Zumbrunnen Villars

C.C du 14.12.2020

Réf. : Katia Cruchon

Morrens, le 11 novembre 2020